

C.C.A.S.

Résidence Autonomie « La Récamière »

4 Avenue Maurice Thorez

42150 LA RICAMARIE

Tel : 04 77 57 18 36

BUDGET EXECUTOIRE GLOBAL

2023

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

ETABLISSEMENT

RESIDENCE AUTONOMIE LA RECAMIERE

ADRESSE :

4 av Maurice Thorez 42150 La Ricamarie

ORGANISME GESTIONNAIRE :

CCAS DE LA RICAMARIE

TELEPHONE / FAX / Email :

04.77.57.18.36

FAX :

Email : direction.recamiere@ville-la-ricamarie.frNOM DU DIRECTEUR ou de la personne ayant qualité
pour représenter l'établissement ou service:

Elodie BRUNON

N° FINISS:

420784597

CATEGORIE :

202 - Logement foyer

COMPETENCE :

C.C.N.T. :

FPT (titre III)

DATE D'ARRIVEE DES DOCUMENTS :

06/09/2023

CAPACITE AUTORISEE :

69

TOTAL AGREGAT APPROUVE en N - 1

Classe 6-groupes II et III de produits :

1176107.15

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	Réal 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Recon- duction	Mesures nouvelles	Total		
GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
ACHATS							
601 Achats stockés de matières premières et de fournitures	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
602 Achats stockés - Autres approvisionnements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
603 Variation des stocks	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
606 Achats non stockés de matières et fournitures	202 567.60	245 168.00	249 206.84	0.00	249 206.84		249 430.38
607 Achats de marchandise	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
709 Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
713 Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
SERVICES EXTERIEURS							
6111 Sous-traitance: prestations à caractère médical	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6112 Sous-traitance: prestations à caractère médico-social	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6118 Sous-traitance: autres prestations de service	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
AUTRES SERVICES EXTERIEURS							
6241 Transports de biens	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6242 Transports d'usagers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6247 Transports collectifs du personnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6248 Transports divers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
625 Déplacements, missions et réceptions	955.70	300.00	301.50	0.00	301.50		301.50
626 Frais postaux et frais de télécommunications	10 590.01	14 063.00	14 125.81	0.00	14 125.81		14 125.81
6281 Prestations de blanchissage à l'extérieur	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6282 Prestations d'alimentation à l'extérieur	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6283 Prestations de nettoyage à l'extérieur	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6284 Prestations d'informatique à l'extérieur	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6287 Remboursements de frais	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6288 Autres prestations	2 047.28	3 600.00	3 618.00	0.00	3 618.00		3 618.00
TOTAL GROUPE I	216 160.59	263 131.00	267 252.15	0.00	267 252.15	267 475.69	267 475.69

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	Réal 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Recon- duction	Mesures nouvelles	Total		
GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
621 Personnel extérieur à l'établissement	437.95	1 000.00	1 020.00	0.00	1 020.00		1 020.00
622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	150.00	300.00	306.00	0.00	306.00		306.00
631 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	8 707.71	8 787.90	15 250.47	0.00	15 250.47		15 250.47
641 Rémunérations du personnel non médical	442 416.56	510 021.26	544 763.72	0.00	544 763.72		534 142.90
642 Rémunérations du personnel médical	0.00	3 400.00	3 400.00	0.00	3 400.00		3 400.00
643 Rémunération du personnel handicapé	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance	123 674.58	148 233.00	150 003.66	0.00	150 003.66		155 359.95
646 Personnes handicapées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
647 Autres charges sociales	1 692.00	1 930.00	642.60	0.00	642.60		642.60
648 Autres charges de personnel	29 796.79	4 000.00	0.00	0.00	0.00		0.00
TOTAL GROUPE II	606 875.59	677 672.16	715 386.45	0.00	715 386.45	710 121.92	710 121.92

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	Réal 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Recon- duction	Mesures nouvelles	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE							
612 Redevances de crédit-bail	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6132 Locations immobilières	315 799.03	326 500.00	328 132.00	0.00	328 132.00		337 819.81
6135 Locations mobilières	2 290.14	2 500.00	2 512.50	0.00	2 512.50		2 512.50
614 Charges locatives et de copropriété	4 181.07	4 320.00	4 341.60	0.00	4 341.60		4 341.60
6152 Entretien et réparations sur biens immobiliers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6155 Entretien et réparations sur biens mobiliers	4 099.32	6 200.00	6 231.00	0.00	6 231.00		6 231.00
6156 Maintenance	26 190.07	34 950.00	35 124.75	0.00	35 124.75		37 124.75
616 Primes d'assurances	21 579.12	23 870.00	23 989.35	0.00	23 989.35		23 989.35
617 Etudes et recherches	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
618 Divers	4 812.68	5 960.00	5 989.80	0.00	5 989.80		5 989.80
623 Information, publications, relations publiques	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
627 Services bancaires et assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
635 Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	5 820.00	200.00	201.00	0.00	201.00		201.00
637 Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE							
651 Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
654 Pertes sur créances irrécouvrables	0.00	1 200.00	1 206.00	0.00	1 206.00		1 206.00
655 Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
657 Subventions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
658 Charges diverses de gestion courante	1.82	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
CHARGES FINANCIERES							
66 Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES							
671 Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs) (M22)	4 841.12	1 300.00	1 305.00	0.00	1 305.00		1 305.00
675 Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
678 Autres charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS							
6811 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	25 935.86	30 894.35	31 048.82	0.00	31 048.82		31 048.82
6812 Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6815 Dotations aux provisions des charges d'exploitation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6816 Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6817 Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
686 Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6871 Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
68725 Dotations aux amortissements dérogatoires	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
68741 Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
68742 Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
687461 Dot. aux provisions réglementées: réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (M22 bis)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
687462 Dot. aux provisions réglementées: réserves des plus-values nettes d'actif circulant (M22 bis)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
68748 Autres	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6876 Dotations aux dépréciations exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6894 Engagements à réaliser sur subventions attribuées (M22 bis)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6895 Engagements à réaliser sur dons manuels affectés (M22 bis)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6897 Engagements à réaliser sur legs et donations affectées (M22 bis)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
TOTAL GROUPE III	415 550.23	437 894.35	440 081.82	0.00	440 081.82	451 769.63	451 769.63
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	1 238 586.41	1 378 697.51	1 422 720.42	0.00	1 422 720.42	1 429 367.24	1 429 367.24
	RAN 2021	RAN 2022	Report à nouveau 2023				
002 Déficit de la section d'exploitation reporté	0.00	0.00	0.00			0.00	
005 Amortissements comptables excédentaires différés	0.00	0.00	0.00			0.00	
BUDGET CASILARION 2023	1 238 586.41	1 378 697.51	1 422 720.42	0.00	1 422 720.42	1 429 367.24	1 429 367.24

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION		Réal 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Recon- duction	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que c/731224 et c/7312132)	139 015.74	103 816.02	123 071.80	0.00	123 071.80		107 450.98
731224 et 7312132	Prise en charge au titre des dispositions de l'article 242-4 du CASF (prix de journée)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
732	Produits à la charge de l'Etat	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
733	Produits à la charge du département (hors EHPAD)	168 317.20	184 092.79	169 946.52	0.00	169 946.52		169 946.52
734	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)	804 871.34	835 168.36	871 552.63	0.00	871 552.63		885 411.78
735	Produits des EHPAD - Secteur des personnes âgées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
7351	<i>dont produits à la charge de l'assurance maladie</i>	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
7352	<i>dont produits à la charge du département</i>	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
7353	<i>dont produits à la charge de l'usager</i>	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
738	Produits à la charge d'autres financeurs	40 948.39	41 839.27	42 273.44	0.00	42 273.44		42 273.44
TOTAL GROUPE I		1 153 152.67	1 164 916.44	1 206 844.39	0.00	1 206 844.39	0.00	1 205 082.72
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION								
70	Produits sauf 7082	49 853.23	100 265.51	102 063.00	0.00	102 063.00		102 063.00
70821	Forfaits journaliers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
70822	Participations des personnes handicapées prévues au 4° alinéa de l'article L.242-4 du CASF	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
70823	Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
70828	Autres participations forfaitaires des usagers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
71	Production stockée	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
72	Production immobilisée	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
74	Subventions d'exploitation et participations	19 550.00	172.00	172.00	0.00	172.00		172.00
75	Autres produits de gestion courante	1 800.90	1 800.00	1 800.00	0.00	1 800.00		1 800.00
603	Variation des stocks (en recettes)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	6 392.40	31 404.09	14 346.03	0.00	14 346.03		22 754.52
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6439	Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6459/69/7	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges sociales	0.00	2 000.00	2 000.00	0.00	2 000.00		2 000.00
9	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6611	Intérêts des emprunts et dettes (en recettes)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
TOTAL GROUPE II		77 596.53	135 641.60	120 381.03	0.00	120 381.03	0.00	128 789.52

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	Réal 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
			Recon- duction	Mesures nouvelles	Total		
GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
76 Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
PRODUITS EXCEPTIONNELS							
771 Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
773 Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale (M22)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
775 Produits des cessions d'éléments d'actif	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
777 Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	0.00	0.00	3 534.40	0.00	3 534.40		3 534.40
778 Autres produits exceptionnels	69 150.81	66 948.76	47 687.36	0.00	47 687.36		47 687.36
AUTRES PRODUITS							
781 Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
786 Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
78725 Reprises sur amortissements dérogatoires	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
78741 Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
78742 Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
787461 Reprises sur provisions réglementées: réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (M22 bis)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
787462 Reprises sur provisions réglementées: réserves des plus-values nettes d'actif circulant (M22 bis)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
78748 Autres reprises (sur provisions réglementées)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
7876 Dont reprises sur dépréciations exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
7891 Utilisation des fonds reportés (ESSMS privés)					0.00		
78921 Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)					0.00		
78922 Utilisation des fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)					0.00		
7894 Utilisation des fonds dédiés sur sbventions d'exploitation (ESSMS privés)					0.00		
7895 Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organisme (ESSMS privés)					0.00		
7896 Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public (ESSMS privés)					0.00		
79 Transferts de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
TOTAL GROUPE III	69 150.81	66 948.76	51 221.76	0.00	51 221.76	0.00	51 221.76
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	1 299 900.01	1 367 506.80	1 378 447.18	0.00	1 378 447.18	0.00	1 385 094.00
	RAN 2021	RAN 2022			Report à nouveau 2023		
002 Excédent de la section d'exploitation reporté	15 000.00	17 740.71			44 273.24		44 273.24
005 Amortissements comptables excédentaires différés	0.00	0.00			0.00		0.00
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	1 314 900.01	1 385 247.51	1 378 447.18	0.00	1 422 720.42	0.00	1 429 367.24

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

SECTION D'INVESTISSEMENT : EMPLOIS

		Réel 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel 2023
Réduction des fonds propres ou reprise sur apports				
10	Apports, dotations et réserves (ESSMS publics) Fonds propres et réserves (ESSMS privés)	0.00	0.00	0.00
1161 115921	Amortissements comptables excédentaires différés	0.00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0.00	3 534.40
Reprises				
14	Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)	0.00	0.00	0.00
15	Provisions	0.00	0.00	0.00
Remboursement des dettes financières				
16	Emprunts et dettes assimilées	29 772.59	37 500.00	37 500.00
17	Dettes rattachées à des participations (ESSMS privés)			
Compte de liaison investissement				
18	Comptes de liaison investissements (1)	0.00	0.00	0.00
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé				
20	Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	32 813.80	54 183.43	16 678.05
22	Immobilisations reçues en affectation (1)	0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0.00	0.00
24	Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition	0.00	0.00	0.00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00
Autres				
28	Amortissements des immobilisations (reprises)	0.00	0.00	0.00
29	Dépréciation des immobilisations (reprises)	0.00	0.00	0.00
39	Dépréciation de stocks et en-cours	0.00	0.00	0.00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)	0.00	0.00	0.00
49	Dépréciation des comptes de tiers (reprises)	0.00	0.00	0.00
59	Dépréciation des comptes financiers (reprises)	0.00	0.00	0.00
001	Résultat d'investissement cumulé antérieur (déficit)	0.00	0.00	0.00
004	Amortissements comptables excédentaires différés	0.00	0.00	0.00
003	Excédent prévisionnel d'investissement	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL		62 586.39	91 683.43	57 712.45

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET
SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

SECTION D'INVESTISSEMENT : RESSOURCES

		Réel 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel 2023
Augmentation des fonds propres				
10	Apports, capitaux et fond propres	12 822.22	40 779.08	5 382.77
1161 / 11592	Amortissements comptables excédentaires différés	0.00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement	25 172.00	0.00	0.00
Dotations aux provisions				
14	Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)	0.00	0.00	0.00
15	Provisions	0.00	0.00	0.00
Augmentation des dettes financières				
16	Emprunts et dettes assimilées	14 217.22	20 000.00	20 000.00
17	Dettes rattachées à des participations			
Compte de liaison				
18	Comptes de liaison investissements (1)	0.00	0.00	0.00
Immobilisations (sorties)				
20	Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation (1)	0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0.00	0.00
24	Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition	0.00	0.00	0.00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00
Autres				
28	Amortissements des immobilisations (dotations)	25 935.86	30 904.35	32 329.68
29	Dépréciation des immobilisations (dotations)	0.00	0.00	0.00
39	Dépréciation de stocks et en-cours	0.00	0.00	0.00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (diminution)	0.00	0.00	0.00
49	Dépréciation des comptes de tiers (dotations)	0.00	0.00	0.00
59	Dépréciation des comptes financiers (dotations)	0.00	0.00	0.00
001	Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)	53 292.16	0.00	0.00
004	Amortissements comptables excédentaires différés	0.00	0.00	0.00
007	Déficit prévisionnel d'investissement (2)	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL		131 439.46	91 683.43	57 712.45

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN
ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

TABLEAU DE CALCUL DES TARIFS

		Proposition de l'établissement	Retenu par l'autorité de tarification
A	TOTAL CHARGES (TOTAL GROUPE I + II + III)	1 422 720.42	1 429 367.24
B	PRODUITS EN ATTENUATION (TOTAL GROUPE II + III)	171 602.79	0.00
C	Reprises sur le compte 11503 - ESSMS privés -/ 111 ESSMS publics - excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reductibles) et le compte 1068572 - ESSMS privés -/ 10687 (excédent affecté en réserve de compensation des charges d'amortissement)	0.00	
D	Dotation (débits) de l'exercice aux amortissements comptables excédentaires différés (compte 1161 pour les ESSMS publics et 115921 pour les ESSMS privés)	0.00	
E	Solde débiteur du compte 115922 (ESSMS privés) : Dépenses pour congés payés ou solde créditeur du compte 4282: dettes provisionnées pour congés à payer	0.00	
F	Provisionnements (débits) de l'exercice au compte 1163 (ESSMS publics) et 115923 (ESSMS privés): Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R314-45 du CASF et au compte 115	0.00	
G	A - (B + C + D + E + F) = Dépenses nettes autorisées	1 251 117.63	1 429 367.24
H	(+/-) Reprises de résultat (comptes 11502 ou 115902 pour les ESSMS privés - comptes 110 ou 119 les ESMS publics)	44 273.24	
	Total à prendre en compte pour le calcul des tarifs = G - H	1 206 844.39	1 429 367.24
Dotation globale de financement		1 206 844.39	1 429 367.24

(activité 15) (activité 17)

Nombre de journées	24 933	24 933
Hébergement	24 933	24 933
Repas midi	21 800	21 800
Repas Soir	7 300	7 300

Prix de journée moyen de l'année	48.40	57.33
Hébergement	34.08	34.84
Repas midi	9.10	9.10
Repas Soir	4.20	4.20

Nombre de forfaits ou de séances		
Prix moyen sur l'année du forfait ou de la séance		

C.C.A.S.

Résidence Autonomie « La Récamière »

4 avenue Maurice Thorez

42150 LA RICAMARIE

BUDGET EXECUTOIRE

HEBERGEMENT

2023

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

ETABLISSEMENT

RESIDENCE AUTONOMIE LA RECAMIETE

ADRESSE :

4 AVENUE MAURICE THOREZ 42150 La Ricamarie

ORGANISME GESTIONNAIRE :

CCAS DE LA RICAMARIE

TELEPHONE / FAX / Email :

04.77.57.18.36

FAX :

Email : direction.recamiere@ville-la-ricamarie.frNOM DU DIRECTEUR ou de la personne ayant
qualité pour représenter l'établissement ou service:

Elodie BRUNON

N° FINSS:

420784597

CATEGORIE :

202 - Logement foyer

COMPETENCE :

C.C.N.T. :

FPT (titre III)

DATE D'ARRIVEE DES DOCUMENTS :

06/09/2023

CAPACITE AUTORISEE :

69

TOTAL AGREGAT APPROUVE en N - 1

Classe 6-groupes II et III de produits :

850303.13

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	Réal 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Recon- duction	Mesures nouvelles	Total		
 GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
ACHATS							
601 Achats stockés de matières premières et de fournitures	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
602 Achats stockés - Autres approvisionnements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
603 Variation des stocks	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
606 Achats non stockés de matières et fournitures	78 484.39	102 328.00	106 107.84	0.00	106 107.84		106 331.38
607 Achats de marchandise	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
709 Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
713 Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
SERVICES EXTERIEURS							
6111 Sous-traitance: prestations à caractère médical	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6112 Sous-traitance: prestations à caractère médico-social	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6118 Sous-traitance: autres prestations de service	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
AUTRES SERVICES EXTERIEURS							
6241 Transports de biens	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6242 Transports d'usagers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6247 Transports collectifs du personnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6248 Transports divers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
625 Déplacements, missions et réceptions	839.50	300.00	301.50	0.00	301.50		301.50
626 Frais postaux et frais de télécommunications	10 072.24	12 563.00	12 625.81	0.00	12 625.81		12 625.81
6281 Prestations de blanchissage à l'extérieur	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6282 Prestations d'alimentation à l'extérieur	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6283 Prestations de nettoyage à l'extérieur	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6284 Prestations d'informatique à l'extérieur	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6287 Remboursements de frais	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6288 Autres prestations	0.00	1 200.00	1 206.00	0.00	1 206.00		1 206.00
TOTAL GROUPE I	89 396.13	116 391.00	120 241.15	0.00	120 241.15	0.00	120 464.69

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	Réel 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Recon- duction	Mesures nouvelles	Total		
GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
621 Personnel extérieur à l'établissement	437.95	1 000.00	1 020.00	0.00	1 020.00		1 020.00
622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	150.00	300.00	306.00	0.00	306.00		306.00
631 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	4 959.07	5 953.40	10 295.47	0.00	10 295.47		10 295.47
641 Rémunérations du personnel non médical	269 431.59	343 889.74	353 760.39	0.00	353 760.39		358 760.39
642 Rémunérations du personnel médical	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
643 Rémunération du personnel handicapé	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance	54 895.73	83 700.00	84 180.80	0.00	84 180.80		89 537.09
646 Personnes handicapées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
647 Autres charges sociales	1 034.00	1 300.00	0.00	0.00	0.00		0.00
648 Autres charges de personnel	29 357.21	4 000.00	0.00	0.00	0.00		0.00
TOTAL GROUPE II	360 265.55	440 143.14	449 562.66	0.00	449 562.66	0.00	459 918.95

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	Réal 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Recon- duction	Mesures nouvelles	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
 GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE							
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	300 009,07	310 000,00	311 550,00	0,00	311 550,00	321 237,81
6135	Locations mobilières	2 290,14	2 500,00	2 512,50	0,00	2 512,50	2 512,50
614	Charges locatives et de copropriété	3 972,09	4 100,00	4 120,50	0,00	4 120,50	4 120,50
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers	2 309,22	4 000,00	4 020,00	0,00	4 020,00	4 020,00
6156	Maintenance	20 982,47	26 050,00	26 180,25	0,00	26 180,25	28 180,25
616	Primes d'assurances	13 753,01	15 400,00	15 477,00	0,00	15 477,00	15 477,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	4 048,80	4 650,00	4 673,25	0,00	4 673,25	4 673,25
623	Information, publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	5 529,00	200,00	201,00	0,00	201,00	201,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE							
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	1 200,00	1 206,00	0,00	1 206,00	1 206,00
655	Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	1,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
 CHARGES FINANCIERES							
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
 CHARGES EXCEPTIONNELLES							
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs) (M22)	4 841,12	1 000,00	1 005,00	0,00	1 005,00	1 005,00
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS							
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	16 238,62	20 493,84	20 596,31	0,00	20 596,31	20 596,31
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6815	Dotations aux provisions des charges d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
686	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6871	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68741	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68742	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
687461	Dot. aux provisions réglementées: réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (M22 bis)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
687462	Dot. aux provisions réglementées: réserves des plus-values nettes d'actif circulant (M22 bis)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68748	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6876	Dotations aux dépréciations exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6894	Engagements à réaliser sur subventions attribuées (M22 bis)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6895	Engagements à réaliser sur dons manuels affectés (M22 bis)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6897	Engagements à réaliser sur legs et donations affectées (M22 bis)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GROUPE III		373 975,36	389 593,84	391 541,81	0,00	391 541,81	403 229,62
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		823 637,04	946 127,98	961 345,62	0,00	961 345,62	983 613,26
		RAN 2021	RAN 2022			Report à nouveau 2023	
002	Déficit de la section d'exploitation reporté	0,00	0,00			0,00	0,00
005	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		823 637,04	946 127,98	961 345,62	0,00	961 345,62	983 613,26

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION		Réel 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Recon- duction	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que c/731224 et c/7312132)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
731224 et 7312132	Prise en charge au titre des dispositions de l'article 242-4 du CASF (prix de journée)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
732	Produits à la charge de l'Etat	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
733	Produits à la charge du département (hors EHPAD)	168 317.20	184 092.79	169 946.52	0.00	169 946.52		169 946.52
734	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)	605 637.34	610 853.36	642 512.63	0.00	642 512.63		656 371.78
735	Produits des EHPAD - Secteur des personnes âgées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
7351	<i>dont produits à la charge de l'assurance maladie</i>	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
7352	<i>dont produits à la charge du département</i>	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
7353	<i>dont produits à la charge de l'usager</i>	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
738	Produits à la charge d'autres financeurs	40 948.39	41 839.27	42 273.44	0.00	42 273.44		42 273.44
TOTAL GROUPE I		814 902.93	836 785.42	854 732.59	0.00	854 732.59	0.00	868 591.74
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION								
70	Produits sauf 7082	3 182.04	3 300.00	3 300.00	0.00	3 300.00		3 300.00
70821	Forfaits journaliers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
70822	Participations des personnes handicapées prévues au 4° alinéa de l'article L.242-4 du CASF	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
70823	Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
70828	Autres participations forfaitaires des usagers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
71	Production stockée	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
72	Production immobilisée	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
74	Subventions d'exploitation et participations	19 550.00	172.00	172.00	0.00	172.00		172.00
75	Autres produits de gestion courante	1 800.90	1 800.00	1 800.00	0.00	1 800.00		1 800.00
603	Variation des stocks (en recettes)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	1 840.83	21 604.09	3 846.03	0.00	3 846.03		12 254.52
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6439	Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6459/69/7	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges sociales	0.00	2 000.00	2 000.00	0.00	2 000.00		2 000.00
9								
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6611	Intérêts des emprunts et dettes (en recettes)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
TOTAL GROUPE II		26 373.77	28 876.09	11 118.03	0.00	11 118.03	0.00	19 526.52

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES		Réal 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Recon- duction	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
PRODUITS EXCEPTIONNELS								
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale (M22)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	0.00	0.00	3 534.40	0.00	3 534.40		3 534.40
778	Autres produits exceptionnels	69 150.81	66 948.76	47 687.36	0.00	47 687.36		47 687.36
AUTRES PRODUITS								
781	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
786	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
78725	Reprises sur amortissements dérogatoires	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
78741	Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
78742	Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
787461	Reprises sur provisions réglementées: réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (M22 bis)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
787462	Reprises sur provisions réglementées: réserves des plus-values nettes d'actif circulant (M22 bis)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
78748	Autres reprises (sur provisions réglementées)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
7876	Dont reprises sur dépréciations exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
7891	Utilisation des fonds reportés (ESSMS privés)					0.00		
78921	Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)					0.00		
78922	Utilisation des fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)					0.00		
7894	Utilisation des fonds dédiés sur sbventions d'exploitation (ESSMS privés)					0.00		
7895	Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organisme (ESSMS privés)					0.00		
7896	Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public (ESSMS privés)					0.00		
79	Transferts de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
TOTAL GROUPE III		69 150.81	66 948.76	51 221.76	0.00	51 221.76	0.00	51 221.76
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		910 427.51	932 610.27	917 072.38	0.00	917 072.38	0.00	939 340.02
		RAN 2021	RAN 2022			Report à nouveau 2023		
002	Excédent de la section d'exploitation reporté	15 000.00	17 740.71			44 273.24		44 273.24
005	Amortissements comptables excédentaires différés	0.00	0.00			0.00		0.00
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		925 427.51	950 350.98	917 072.38	0.00	961 345.62	0.00	983 613.26

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

SECTION D'INVESTISSEMENT : EMPLOIS

		Réel 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel 2023
Réduction des fonds propres ou reprise sur apports				
10	Apports, dotations et réserves (ESSMS publics) Fonds propres et réserves (ESSMS privés)	0.00	0.00	0.00
1161 /115921	Amortissements comptables excédentaires différés	0.00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0.00	3 534.40
Reprises				
14	Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)	0.00	0.00	0.00
15	Provisions	0.00	0.00	0.00
Remboursement des dettes financières				
16	Emprunts et dettes assimilées	20 272.59	28 000.00	28 000.00
17	Dettes rattachées à des participations (ESSMS privés)			
Compte de liaison investissement				
18	Comptes de liaison investissements (1)	0.00	0.00	0.00
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé				
20	Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	20 556.13	44 750.41	13 854.09
22	Immobilisations reçues en affectation (1)	0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0.00	0.00
24	Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition	0.00	0.00	0.00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00
Autres				
28	Amortissements des immobilisations (reprises)	0.00	0.00	0.00
29	Dépréciation des immobilisations (reprises)	0.00	0.00	0.00
39	Dépréciation de stocks et en-cours	0.00	0.00	0.00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)	0.00	0.00	0.00
49	Dépréciation des comptes de tiers (reprises)	0.00	0.00	0.00
59	Dépréciation des comptes financiers (reprises)	0.00	0.00	0.00
001	Résultat d'investissement cumulé antérieur (déficit)	0.00	0.00	0.00
004	Amortissements comptables excédentaires différés	0.00	0.00	0.00
003	Excédent prévisionnel d'investissement	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL		40 828.72	72 750.41	45 388.49

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET
SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

SECTION D'INVESTISSEMENT : RESSOURCES

		Réel 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel 2023
Augmentation des fonds propres				
10	Apports, capitaux et fond propres	4 916.75	32 246.57	3 372.03
1161 / 11592	Amortissements comptables excédentaires différés	0.00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement	25 172.00	0.00	0.00
Dotations aux provisions				
14	Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)	0.00	0.00	0.00
15	Provisions	0.00	0.00	0.00
Augmentation des dettes financières				
16	Emprunts et dettes assimilées	14 217.22	20 000.00	20 000.00
17	Dettes rattachées à des participations			
Compte de liaison				
18	Comptes de liaison investissements (1)	0.00	0.00	0.00
Immobilisations (sorties)				
20	Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation (1)	0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0.00	0.00
24	Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition	0.00	0.00	0.00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00
Autres				
28	Amortissements des immobilisations (dotations)	16 238.62	20 503.84	22 016.46
29	Dépréciation des immobilisations (dotations)	0.00	0.00	0.00
39	Dépréciation de stocks et en-cours	0.00	0.00	0.00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (diminution)	0.00	0.00	0.00
49	Dépréciation des comptes de tiers (dotations)	0.00	0.00	0.00
59	Dépréciation des comptes financiers (dotations)	0.00	0.00	0.00
001	Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)	29 334.48	0.00	0.00
004	Amortissements comptables excédentaires différés	0.00	0.00	0.00
007	Déficit prévisionnel d'investissement (2)	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL		89 879.07	72 750.41	45 388.49

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN
ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

TABLEAU DE CALCUL DES TARIFS

		Proposition de l'établissement	Retenu par l'autorité de tarification
A	TOTAL CHARGES (TOTAL GROUPES I + II + III)	961 345.62	0.00
B	PRODUITS EN ATTENUATION (TOTAL GROUPES II + III)	62 339.79	0.00
C	Reprises sur le compte 11503 - ESSMS privés -/ 111 ESSMS publics - excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reductibles) et le compte 1068572 - ESSMS privés -/ 10687 (excédent affecté en réserve de compensation des charges d'amortissement)	0.00	
D	Dotations (débits) de l'exercice aux amortissements comptables excédentaires différés (compte 1161 pour les ESSMS publics et 115921 pour les ESSMS privés)	0.00	
E	Solde débiteur du compte 115922 (ESSMS privés) : Dépenses pour congés payés ou solde créditeur du compte 4282 : dettes provisionnées pour congés à payer	0.00	
F	Provisionnements (débits) de l'exercice au compte 1163 (ESSMS publics) et 115923 (ESSMS privés) : Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R314-45 du CASF et au compte 115	0.00	
G	A - (B + C + D + E + F) = Dépenses nettes autorisées	899 005.83	0.00
H	(+/-) Reprises de résultat (comptes 11502 ou 115902 pour les ESSMS privés - comptes 110 ou 119 les ESSMS publics)	44 273.24	
	Total à prendre en compte pour le calcul des tarifs = G - H	854 732.59	0.00
	Dotations globales de financement	854 732.59	0.00

(activité 15) (activité 17)

Nombre de journées	24 933	24 933
Hébergement	24 933	24 933
	0	0
	0	0

Prix de journée moyen de l'année	34.28	0.00
Hébergement	34.08	34.84

Nombre de forfaits ou de séances		
Prix moyen sur l'année du forfait ou de la séance		

C.C.A.S.

Résidence « La Récamière »

4 avenue Maurice Thorez

42150 LA RICAMARIE

BUDGET EXECUTOIRE

RESTAURATION

2023

ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

ETABLISSEMENT

RESIDENCE AUTONOMIE LA RECAMIERE

ADRESSE :

4 AVENUE MAURICE THOREZ 42150 La Ricamarie

ORGANISME GESTIONNAIRE :

CCAS DE LA RICAMARIE

TELEPHONE / FAX / Email :

04.77.57.18.36

FAX :

Email : direction.recamiere@ville-la-ricamarie.frNOM DU DIRECTEUR ou de la personne ayant
qualité pour représenter l'établissement ou service:

Elodie BRUNON

N° FINISS:

420784597

CATEGORIE :

202 - Logement foyer

COMPETENCE :

C.C.N.T. :

FPT (titre III)

DATE D'ARRIVEE DES DOCUMENTS :

06/09/2023

CAPACITE AUTORISEE :

69

TOTAL AGREGAT APPROUVE en N - 1

Classe 6-groupes II et III de produits :

222915,00

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	Lits ou places réels 2021	Lits ou places financés	Nombre de jours d'ouverture	Nombre de jours de présence des travailleurs en E.S.A.T.	Nombre de journées théorique
Activité théorique	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (2) x (3)
TOTAL	138	138	730	0	50 370
REPAS MIDI	69	69	365		25 185
REPAS SOIR	69	69	365		25 185
					0
					0
					0
					(5) = (2) x (3)

Activité par dérogation		
Nombre de personnes	Nombre de journées proposées	Nombre de journées allouées
(6)	(7)	(8)
0	0	0

Nature	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Moyenne	BP 2022	BP proposé 2023		Retenu par le tarificateur	
						Nombre	Taux d'occupation	Nombre	Taux d'occupation
Activité prévisionnelle	(9)	(10)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)
TOTAL en journées	28 216	29 070	25 984	27 757	29 100	29 100	57.8%	29 100	57.8%
REPAS MIDI	28 216	23 092	23 176	24 828	21 800	21 800	86.6%	21 800	86.6%
REPAS SOIR		5 978	2 808	2 929	7 300	7 300	29.0%	7 300	29.0%
				0			0.0%		0.0%
				0			0.0%		0.0%
				0			0.0%		0.0%
				0			0.0%		0.0%
				(13) = [(9) + (10) + (12)] / 3			(16) = (15) / (5)		(18) = (17) / (5)

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	Réal 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Recon- duction	Mesures nouvelles	Total		
 GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
ACHATS							
601 Achats stockés de matières premières et de fournitures	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
602 Achats stockés - Autres approvisionnements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
603 Variation des stocks	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
606 Achats non stockés de matières et fournitures	123 339.67	142 525.00	142 782.50	0.00	142 782.50		142 782.50
607 Achats de marchandise	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
709 Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
713 Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
SERVICES EXTERIEURS							
6111 Sous-traitance: prestations à caractère médical	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6112 Sous-traitance: prestations à caractère médico-social	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6118 Sous-traitance: autres prestations de service	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
AUTRES SERVICES EXTERIEURS							
6241 Transports de biens	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6242 Transports d'usagers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6247 Transports collectifs du personnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6248 Transports divers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
625 Déplacements, missions et réceptions	116.20	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
626 Frais postaux et frais de télécommunications	517.77	1 500.00	1 500.00	0.00	1 500.00		1 500.00
6281 Prestations de blanchissage à l'extérieur	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6282 Prestations d'alimentation à l'extérieur	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6283 Prestations de nettoyage à l'extérieur	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6284 Prestations d'informatique à l'extérieur	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6287 Remboursements de frais	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6288 Autres prestations	2 047.28	2 400.00	2 412.00	0.00	2 412.00		2 412.00
TOTAL GROUPE I	126 020.92	146 425.00	146 694.50	0.00	146 694.50	146 694.50	146 694.50

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	Réel 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Recon- duction	Mesures nouvelles	Total		
GRUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
621 Personnel extérieur à l'établissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
631 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	1 703.16	1 650.00	3 083.00	0.00	3 083.00		3 083.00
641 Rémunérations du personnel non médical	85 362.50	91 632.00	97 385.53	0.00	97 385.53		97 385.53
642 Rémunérations du personnel médical	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
643 Rémunération du personnel handicapé	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance	33 954.92	36 843.00	37 579.86	0.00	37 579.86		37 579.86
646 Personnes handicapées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
647 Autres charges sociales	282.00	330.00	336.60	0.00	336.60		336.60
648 Autres charges de personnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
TOTAL GROUPE II	121 302.58	130 455.00	138 384.99	0.00	138 384.99	138 384.99	138 384.99

ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

	Réel 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Recon- duction	Mesures nouvelles	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
 GROUPE III : DEPENSES AFFECTEES A LA STRUCTURE							
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	15 789,96	16 500,00	16 582,00	0,00	16 582,00	16 582,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	191,41	220,00	221,10	0,00	221,10	221,10
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers	1 790,10	2 200,00	2 211,00	0,00	2 211,00	2 211,00
6156	Maintenance	5 207,60	8 900,00	8 944,50	0,00	8 944,50	8 944,50
616	Primes d'assurances	4 787,46	5 170,00	5 195,85	0,00	5 195,85	5 195,85
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	763,88	1 310,00	1 316,55	0,00	1 316,55	1 316,55
623	Information, publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	291,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE							
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
 CHARGES FINANCIERES							
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
 CHARGES EXCEPTIONNELLES							
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs) (M22)	0,00	300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS							
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	9 697,24	10 400,51	10 452,51	0,00	10 452,51	10 452,51
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6815	Dotations aux provisions des charges d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
686	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6871	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68741	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68742	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
687461	Dot. aux provisions réglementées: réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (M22 bis)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
687462	Dot. aux provisions réglementées: réserves des plus-values nettes d'actif circulant (M22 bis)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68748	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6876	Dotations aux dépréciations exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6894	Engagements à réaliser sur subventions attribuées (M22 bis)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6895	Engagements à réaliser sur dons manuels affectés (M22 bis)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6897	Engagements à réaliser sur legs et donations affectées (M22 bis)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GROUPE III		38 518,65	45 000,51	45 223,51	0,00	45 223,51	45 223,51
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		285 842,15	321 880,51	330 303,00	0,00	330 303,00	330 303,00
		RAN 2021	RAN 2022			Report à nouveau 2023	
002	Déficit de la section d'exploitation reporté	0,00	0,00			0,00	0,00
005	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		285 842,15	321 880,51	330 303,00	0,00	330 303,00	330 303,00

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION		Réal 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Recon- duction	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que c/731224 et c/7312132)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
731224 et 7312132	Prise en charge au titre des dispositions de l'article 242-4 du CASF (prix de journée)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
732	Produits à la charge de l'Etat	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
733	Produits à la charge du département (hors EHPAD)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
734	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)	199 234.00	224 315.00	229 040.00	0.00	229 040.00		229 040.00
735	Produits des EHPAD - Secteur des personnes âgées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
7351	<i>dont produits à la charge de l'assurance maladie</i>	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
7352	<i>dont produits à la charge du département</i>	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
7353	<i>dont produits à la charge de l'usager</i>	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
738	Produits à la charge d'autres financeurs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
TOTAL GROUPE I		199 234.00	224 315.00	229 040.00	0.00	229 040.00	229 040.00	229 040.00
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION								
70	Produits sauf 7082	46 671.19	96 965.51	98 763.00	0.00	98 763.00		98 763.00
70821	Forfaits journaliers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
70822	Participations des personnes handicapées prévues au 4° alinéa de l'article L.242-4 du CASF	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
70823	Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
70828	Autres participations forfaitaires des usagers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
71	Production stockée	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
72	Production immobilisée	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
74	Subventions d'exploitation et participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
603	Variation des stocks (en recettes)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	1 479.61	2 000.00	2 500.00	0.00	2 500.00		2 500.00
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6439	Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6459/69/7	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges sociales	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
9	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6611	Intérêts des emprunts et dettes (en recettes)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
TOTAL GROUPE II		48 150.80	98 965.51	101 263.00	0.00	101 263.00	101 263.00	101 263.00

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES	Réal 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
			Recon- duction	Mesures nouvelles	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
76 Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
PRODUITS EXCEPTIONNELS							
771 Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
773 Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale (M22)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
775 Produits des cessions d'éléments d'actif	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
777 Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
778 Autres produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
AUTRES PRODUITS							
781 Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
786 Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
78725 Reprises sur amortissements dérogatoires	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
78741 Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
78742 Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
787461 Reprises sur provisions réglementées: réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (M22 bis)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
787462 Reprises sur provisions réglementées: réserves des plus-values nettes d'actif circulant (M22 bis)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
78748 Autres reprises (sur provisions réglementées)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
7876 Dont reprises sur dépréciations exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
7891 Utilisation des fonds reportés (ESSMS privés)					0.00		
78921 Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)					0.00		
78922 Utilisation des fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)					0.00		
7894 Utilisation des fonds dédiés sur sbventions d'exploitation (ESSMS privés)					0.00		
7895 Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organisme (ESSMS privés)					0.00		
7896 Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public (ESSMS privés)					0.00		
79 Transferts de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
TOTAL GROUPE III	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	247 384.80	323 280.51	330 303.00	0.00	330 303.00	330 303.00	330 303.00
	RAN 2021	RAN 2022			Report à nouveau 2023		
002 Excédent de la section d'exploitation reporté	0.00	0.00			0.00		0.00
005 Amortissements comptables excédentaires différés	0.00	0.00			0.00		0.00
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	247 384.80	323 280.51	330 303.00	0.00	330 303.00	330 303.00	330 303.00

ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

SECTION D'INVESTISSEMENT : EMPLOIS

		Réel 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel 2023
Réduction des fonds propres ou reprise sur apports				
10	Apports, dotations et réserves (ESSMS publics) Fonds propres et réserves (ESSMS privés)	0.00	0.00	0.00
1161				
/115921	Amortissements comptables excédentaires différés	0.00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00
Reprises				
14	Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)	0.00	0.00	0.00
15	Provisions	0.00	0.00	0.00
Remboursement des dettes financières				
16	Emprunts et dettes assimilées	9 500.00	9 500.00	9 500.00
17	Dettes rattachées à des participations (ESSMS privés)			
Compte de liaison investissement				
18	Comptes de liaison investissements (1)	0.00	0.00	0.00
Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé				
20	Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	12 257.67	9 433.02	2 823.96
22	Immobilisations reçues en affectation (1)	0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0.00	0.00
24	Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition	0.00	0.00	0.00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00
Autres				
28	Amortissements des immobilisations (reprises)	0.00	0.00	0.00
29	Dépréciation des immobilisations (reprises)	0.00	0.00	0.00
39	Dépréciation de stocks et en-cours	0.00	0.00	0.00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)	0.00	0.00	0.00
49	Dépréciation des comptes de tiers (reprises)	0.00	0.00	0.00
59	Dépréciation des comptes financiers (reprises)	0.00	0.00	0.00
001	Résultat d'investissement cumulé antérieur (déficit)	0.00	0.00	0.00
004	Amortissements comptables excédentaires différés	0.00	0.00	0.00
003	Excédent prévisionnel d'investissement	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL		21 757.67	18 933.02	12 323.96

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET
SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

SECTION D'INVESTISSEMENT : RESSOURCES

		Réel 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel 2023
Augmentation des fonds propres				
10	Apports, capitaux et fond propres	7 905.47	8 532.51	2 010.74
1161 / 11592	Amortissements comptables excédentaires différés	0.00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00
Dotations aux provisions				
14	Provisions réglementées (sauf compte 1412 : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR - dotation par financement de l'autorité de tarification)	0.00	0.00	0.00
15	Provisions	0.00	0.00	0.00
Augmentation des dettes financières				
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00	0.00
17	Dettes rattachées à des participations			
Compte de liaison				
18	Comptes de liaison investissements (1)	0.00	0.00	0.00
Immobilisations (sorties)				
20	Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation (1)	0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0.00	0.00
24	Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition	0.00	0.00	0.00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00
Autres				
28	Amortissements des immobilisations (dotations)	9 697.24	10 400.51	10 313.22
29	Dépréciation des immobilisations (dotations)	0.00	0.00	0.00
39	Dépréciation de stocks et en-cours	0.00	0.00	0.00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (diminution)	0.00	0.00	0.00
49	Dépréciation des comptes de tiers (dotations)	0.00	0.00	0.00
59	Dépréciation des comptes financiers (dotations)	0.00	0.00	0.00
001	Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)	23 957.68	0.00	0.00
004	Amortissements comptables excédentaires différés	0.00	0.00	0.00
007	Déficit prévisionnel d'investissement (2)	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL		41 560.39	18 933.02	12 323.96

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN
ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

TABLEAU DE CALCUL DES TARIFS

		Proposition de l'établissement	Retenu par l'autorité de tarification
A	TOTAL CHARGES (TOTAL GROUPE I + II + III)	330 303.00	330 303.00
B	PRODUITS EN ATTENUATION (TOTAL GROUPE II + III)	101 263.00	101 263.00
C	Reprises sur le compte 11503 - ESSMS privés -/ 111 ESSMS publics - excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles) et le compte 1068572 - ESSMS privés -/ 10687 (excédent affecté en réserve de compensation des charges d'amortissement)	0.00	
D	Dotations (débits) de l'exercice aux amortissements comptables excédentaires différés (compte 1161 pour les ESSMS publics et 115921 pour les ESSMS privés)	0.00	
E	Solde débiteur du compte 115922 (ESSMS privés) : Dépenses pour congés payés ou solde créditeur du compte 4282: dettes provisionnées pour congés à payer	0.00	
F	Provisionnements (débits) de l'exercice au compte 1163 (ESSMS publics) et 115923 (ESSMS privés): Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R314-45 du CASF et au compte 115	0.00	
G	A - (B + C + D + E + F) = Dépenses nettes autorisées	229 040.00	229 040.00
H	(+/-) Reprises de résultat (comptes 11502 ou 115902 pour les ESSMS privés - comptes 110 ou 119 les ESMS publics)	0.00	
	Total à prendre en compte pour le calcul des tarifs = G - H	229 040.00	229 040.00
Dotation globale de financement		229 040.00	229 040.00
		(activité 15)	(activité 17)
Nombre de journées		29 100	29 100
	repas midi	21 800	21 800
	repas soir	7 300	7 300
		0	0
Prix de journée moyen de l'année		7.87	7.87
	repas midi	9.10	9.10
	repas soir	4.20	4.20
Nombre de forfaits ou de séances			
Prix moyen sur l'année du forfait ou de la séance			

C.C.A.S.

Résidence Autonomie « La Récamière »

4 avenue Maurice Thorez

42150 LA RICAMARIE

BUDGET EXECUTOIRE

SOIN

2023

ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

ETABLISSEMENT

RESIDENCE AUTONOMIE LA RECAMIERE

ADRESSE :

4 AVENUE MAURICE THOREZ 42150 La Ricamarie

ORGANISME GESTIONNAIRE :

CCAS DE LA RICAMARIE

TELEPHONE / FAX / Email :

04.77.57.18.36

FAX :

Email : direction.recamiere@ville-la-ricamarie.frNOM DU DIRECTEUR ou de la personne ayant
qualité pour représenter l'établissement ou service:

Elodie BRUNON

N° FINESS:

420784597

CATEGORIE :

202 - Logement foyer

COMPETENCE :

C.C.N.T. :

FPT (titre III)

DATE D'ARRIVEE DES DOCUMENTS :

06/09/2023

CAPACITE AUTORISEE :

69

TOTAL AGREGAT APPROUVE en N - 1

Classe 6-groupes II et III de produits :

102889.02

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	Réal 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Recon- duction	Mesures nouvelles	Total		
 GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
ACHATS							
601 Achats stockés de matières premières et de fournitures	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
602 Achats stockés - Autres approvisionnements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
603 Variation des stocks	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
606 Achats non stockés de matières et fournitures	743.54	315.00	316.50	0.00	316.50		316.50
607 Achats de marchandise	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
709 Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
713 Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
SERVICES EXTERIEURS							
6111 Sous-traitance: prestations à caractère médical	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6112 Sous-traitance: prestations à caractère médico-social	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6118 Sous-traitance: autres prestations de service	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
AUTRES SERVICES EXTERIEURS							
6241 Transports de biens	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6242 Transports d'usagers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6247 Transports collectifs du personnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6248 Transports divers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
625 Déplacements, missions et réceptions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
626 Frais postaux et frais de télécommunications	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6281 Prestations de blanchissage à l'extérieur	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6282 Prestations d'alimentation à l'extérieur	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6283 Prestations de nettoyage à l'extérieur	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6284 Prestations d'informatique à l'extérieur	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6287 Remboursements de frais	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6288 Autres prestations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
TOTAL GROUPE I	743.54	315.00	316.50	0.00	316.50	316.50	316.50

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	Réal 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Recon- duction	Mesures nouvelles	Total		
GRUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
621 Personnel extérieur à l'établissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
631 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	2 045.48	1 184.50	1 872.00	0.00	1 872.00		1 872.00
641 Rémunérations du personnel non médical	87 622.47	74 499.52	93 617.80	0.00	93 617.80		77 996.98
642 Rémunérations du personnel médical	0.00	3 400.00	3 400.00	0.00	3 400.00		3 400.00
643 Rémunération du personnel handicapé	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance	34 823.93	27 690.00	28 243.00	0.00	28 243.00		28 243.00
646 Personnes handicapées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
647 Autres charges sociales	376.00	300.00	306.00	0.00	306.00		306.00
648 Autres charges de personnel	439.58	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
TOTAL GROUPE II	125 307.46	107 074.02	127 438.80	0.00	127 438.80	111 817.98	111 817.98

ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

	Réal 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel proposé			Dépenses autorisées	Budget exécutoire
			Recon- duction	Mesures nouvelles	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
 GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE							
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	17,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	3 038,65	3 300,00	3 316,50	0,00	3 316,50	3 316,50
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Information, publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE							
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
 CHARGES FINANCIERES							
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
 CHARGES EXCEPTIONNELLES							
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs) (M22)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS							
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6815	Dotations aux provisions des charges d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
686	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6871	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68741	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68742	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
687461	Dot. aux provisions réglementées: réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (M22 bis)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
687462	Dot. aux provisions réglementées: réserves des plus-values nettes d'actif circulant (M22 bis)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68748	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6876	Dotations aux dépréciations exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6894	Engagements à réaliser sur subventions attribuées (M22 bis)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6895	Engagements à réaliser sur dons manuels affectés (M22 bis)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6897	Engagements à réaliser sur legs et donations affectées (M22 bis)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GROUPE III		3 056,22	3 300,00	3 316,50	0,00	3 316,50	3 316,50
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)		129 107,22	110 689,02	131 071,80	0,00	131 071,80	115 450,98
		RAN 2021	RAN 2022			Report à nouveau 2023	
002	Déficit de la section d'exploitation reporté	0,00	0,00			0,00	0,00
005	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		129 107,22	110 689,02	131 071,80	0,00	131 071,80	115 450,98

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION		Réal 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
				Recon- duction	Mesures nouvelles	Total		
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que c/731224 et c/7312132)	139 015.74	103 816.02	123 071.80	0.00	123 071.80		107 450.98
731224 et 7312132	Prise en charge au titre des dispositions de l'article 242-4 du CASF (prix de journée)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
732	Produits à la charge de l'Etat	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
733	Produits à la charge du département (hors EHPAD)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
734	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
735	Produits des EHPAD - Secteur des personnes âgées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
7351	<i>dont produits à la charge de l'assurance maladie</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>		<i>0.00</i>
7352	<i>dont produits à la charge du département</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>		<i>0.00</i>
7353	<i>dont produits à la charge de l'usager</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>		<i>0.00</i>
738	Produits à la charge d'autres financeurs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
TOTAL GROUPE I		139 015.74	103 816.02	123 071.80	0.00	123 071.80	0.00	107 450.98
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION								
70	Produits sauf 7082	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
70821	Forfaits journaliers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
70822	Participations des personnes handicapées prévues au 4° alinéa de l'article L.242-4 du CASF	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
70823	Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
70828	Autres participations forfaitaires des usagers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
71	Production stockée	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
72	Production immobilisée	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
74	Subventions d'exploitation et participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
603	Variation des stocks (en recettes)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	3 071.96	7 800.00	8 000.00	0.00	8 000.00		8 000.00
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6439	Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6459/69/7 9	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges sociales	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
6611	Intérêts des emprunts et dettes (en recettes)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
TOTAL GROUPE II		3 071.96	7 800.00	8 000.00	0.00	8 000.00	8 000.00	8 000.00

**ANNEXE 1 : CADRE NORMALISE DE PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL D'UN ETABLISSEMENT ET SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL
RELEVANT DU I DE L'ARTICLE L.312-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES**

	Réal 2021	Budget exécutoire 2022	Budget prévisionnel proposé			Recettes autorisées	Budget exécutoire
			Recon- duction	Mesures nouvelles	Total		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)
GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES							
76 Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
<i>PRODUITS EXCEPTIONNELS</i>							
771 Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
773 Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale (M22)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
775 Produits des cessions d'éléments d'actif	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
777 Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
778 Autres produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
<i>AUTRES PRODUITS</i>							
781 Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
786 Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
78725 Reprises sur amortissements dérogatoires	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
78741 Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
78742 Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
787461 Reprises sur provisions réglementées: réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé (M22 bis)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
787462 Reprises sur provisions réglementées: réserves des plus-values nettes d'actif circulant (M22 bis)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
78748 Autres reprises (sur provisions réglementées)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
7876 Dont reprises sur dépréciations exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
7891 Utilisation des fonds reportés (ESSMS privés)					0.00		
78921 Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entotés gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)					0.00		
78922 Utilisation des fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entotés gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)					0.00		
7894 Utilisation des fonds dédiés sur sbventions d'exploitation (ESSMS privés)					0.00		
7895 Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organisme (ESSMS privés)					0.00		
7896 Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public (ESSMS privés)					0.00		
79 Transferts de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00
TOTAL GROUPE III	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	142 087.70	111 616.02	131 071.80	0.00	131 071.80	8 000.00	115 450.98
	RAN 2021	RAN 2022			Report à nouveau 2023		
002 Excédent de la section d'exploitation reporté	0.00	0.00			0.00		0.00
005 Amortissements comptables excédentaires différés	0.00	0.00			0.00		0.00
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	142 087.70	111 616.02	131 071.80	0.00	131 071.80	8 000.00	115 450.98

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la LOIRE
Arrondissement de ST-ETIENNE

Centre Communal d'Action Sociale de

LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 22 septembre 2023

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué par le Président du Centre Communal d'Action Sociale le 15 septembre 2023, s'est réuni salle du Conseil de la Mairie de La Ricamarie, le vendredi 22 septembre 2023 à 9 h 30, sous la Présidence de Monsieur Cyrille BONNEFOY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : M. BONNEFOY (Président), Mmes POINAS, MONTAGNON, LAURENT, M. BRIQUET
Mmes FARÈS, BOUCHET

Pouvoirs : Mme KRENENOU a donné pouvoir à Mme LAURENT
Mme BENDRISS a donné pouvoir à M. BONNEFOY
M. HARO a donné pouvoir à Mme POINAS
Mme VACHER a donné pouvoir à Mme FARÈS
Mme BUSALLI a donné pouvoir à Mme MONTAGNON

Démissionnaire : Mme BOYER

Secrétaire de séance : Mme MONTAGNON

Soit 12 membres présents ou représentés sur 12.

**OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - BUDGET 2023
DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE N° 2**

Le Président propose au Conseil d'Administration d'approuver la Délibération Modificative n° 2 pour le Budget 2023 du Centre Communal d'Action Sociale.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article unique : approuve la Délibération Modificative n°2 pour le Budget 2023 du Centre Communal d'Action Sociale, comme suit :

INVESTISSEMENT		Nouvelles propositions	Vote du conseil
DEPENSES			
Dépenses réelles			
2188 020	Autres immobilisations	5 500 €	5 500 €
2743 020	Avances remboursables ville	150 000 €	150 000 €
	TOTAL	155 500 €	155 500 €
RECETTES			
Recettes réelles			
2743 020	Avances remboursables ville	150 000 €	150 000 €
Recettes ordres			
28188 01	Amortissements	5 500 €	5 500 €
	TOTAL	155 500 €	155 500 €

FONCTIONNEMENT		Nouvelles propositions	Vote du conseil
DEPENSES			
Dépenses réelles			
6188 42381	Voyage ANCV	18 600 €	18 600 €
65134 428	Autres interventions sociales	- 5 900 €	- 5 900 €
	TOTAL	12 700 €	12 700 €
Dépenses ordres			
6811 01	Dotations aux amortissements	5 500 €	5 500 €
	TOTAL	18 200 €	18 200 €
RECETTES			
Recettes réelles			
706888 42381	Encaissements voyage ANCV	16 700 €	16 700 €
747888 42381	CARSAT voyage ANCV	1 500 €	1 500 €
	TOTAL	18 200 €	18 200 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ.

Pour extrait conforme
Le Président,



La Secrétaire,



Ont signé au registre
tous les membres présents.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la LOIRE
Arrondissement de ST-ETIENNE

Centre Communal d'Action Sociale de

LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 22 septembre 2023

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué par le Président du Centre Communal d'Action Sociale le 15 septembre 2023, s'est réuni salle du Conseil de la Mairie de La Ricamarie, le vendredi 22 septembre 2023 à 9 h 30, sous la Présidence de Monsieur Cyrille BONNEFOY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : M. BONNEFOY (Président), Mmes POINAS, MONTAGNON, LAURENT, M. BRIQUET
Mmes FARÈS, BOUCHET

Pouvoirs : Mme KRENENOU a donné pouvoir à Mme LAURENT
Mme BENDRISS a donné pouvoir à M. BONNEFOY
M. HARO a donné pouvoir à Mme POINAS
Mme VACHER a donné pouvoir à Mme FARÈS
Mme BUSALLI a donné pouvoir à Mme MONTAGNON

Démissionnaire : Mme BOYER

Secrétaire de séance : Mme MONTAGNON

Soit 12 membres présents ou représentés sur 12.

OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – Budget – Créances irrécouvrables- Admission en non-valeur produits irrécouvrables pour les structures Petite Enfance

Le Président propose au Conseil d'Administration d'approuver l'admission en non-valeur de la somme de 434.08 € pour le Centre Communal d'Action Sociale, pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article unique : approuve l'admission en non-valeur de la somme de 434,08€ pour le Centre Communal d'Action Sociale, pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ.

Pour extrait conforme
Le Président,

La Secrétaire,

Ont signé au registre
tous les membres présents



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la LOIRE
Arrondissement de ST-ETIENNE

Centre Communal d'Action Sociale de

LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 22 septembre 2023

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué par le Président du Centre Communal d'Action Sociale le 15 septembre 2023, s'est réuni salle du Conseil de la Mairie de La Ricamarie, le vendredi 22 septembre 2023 à 9 h 30 sous la Présidence de Monsieur Cyrille BONNEFOY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : M. BONNEFOY (Président), Mmes POINAS, MONTAGNON, LAURENT, M. BRIQUET
Mmes FARÈS, BOUCHET

Pouvoirs : Mme KRENENOU a donné pouvoir à Mme LAURENT
Mme BENDRISS a donné pouvoir à M. BONNEFOY
M. HARO a donné pouvoir à Mme POINAS
Mme VACHER a donné pouvoir à Mme FARÈS
Mme BUSALLI a donné pouvoir à Mme MONTAGNON

Démissionnaire : Mme BOYER

Secrétaire de séance : Mme MONTAGNON

Soit 12 membres présents ou représentés sur 12.

OBJET : - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – Colis de Noël aux Seniors de la Ricamarie âgés de plus de 80 ans

Le Président propose au Conseil d'Administration d'approuver, dans le cadre des fêtes de fin d'année, la distribution des colis festifs aux personnes âgées de plus de 80 ans de la commune ne participant pas au Repas de la Municipalité.

Le coût de revient du colis pour le CCAS sera : pour une personne seule de 16€ et de 24€ pour un couple (1€ d'augmentation par colis).

Les personnes devront attester de leur résidence sur la commune par un justificatif de domicile ainsi que de leur identité et leur âge, par une pièce d'identité.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article unique : approuve la distribution des colis festifs aux personnes âgées de plus de 80 ans de la commune ne participant pas au Repas de la Municipalité, dans le cadre des fêtes de fin d'année.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ.

Pour extrait conforme
Le Président,

La Secrétaire,

Ont signé au registre
tous les membres présents.



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la LOIRE
Arrondissement de ST-ETIENNE

Centre Communal d'Action Sociale de

LA RICAMARIE



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 22 septembre 2023

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué par le Président du Centre Communal d'Action Sociale le 15 septembre 2023, s'est réuni salle du Conseil de la Mairie de La Ricamarie, le vendredi 22 septembre 2023 à 9 h 30 sous la Présidence de Monsieur Cyrille BONNEFOY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : M. BONNEFOY (Président), Mmes POINAS, MONTAGNON, LAURENT, M. BRIQUET
Mmes FARÈS, BOUCHET

Pouvoirs : Mme KRENENOU a donné pouvoir à Mme LAURENT
Mme BENDRISS a donné pouvoir à M. BONNEFOY
M. HARO a donné pouvoir à Mme POINAS
Mme VACHER a donné pouvoir à Mme FARÈS
Mme BUSALLI a donné pouvoir à Mme MONTAGNON

Démissionnaire : Mme BOYER

Secrétaire de séance : Mme MONTAGNON

Soit 12 membres présents ou représentés sur 12.

OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – Création de l'aide chantier bourses jeunes (venant remplacer l'aide au BAFA et aux Jeunes Chômeurs)

Face à une perte de repères de la population jeune voir très jeune, le CCAS se doit de soutenir les jeunes aux différentes problématiques en lien avec leur insertion socio-professionnelle ou d'accès à un logement digne. Il est à noter qu'actuellement la commune compte 22% de demandeurs d'emploi dont 72% ont un niveau InfraBac. Il permettra à travers cette action, la transmission de valeurs essentielles à leur insertion sociale et professionnelle au-delà d'un soutien financier.

Le Président demande au Conseil d'Administration de l'autoriser à octroyer aux jeunes ricamandois (sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois), âgés entre 15 et 25 ans (sur présentation d'une pièce d'identité), une aide allant jusqu'à 500€ pour :

- l'acquisition du permis B
- l'achat d'un vélo électrique
- l'achat de matériel informatique
- un soutien à la formations BAFA/BNSSA

- l'accès à un logement/mobiliers/assurance

En contrepartie, les jeunes devront donner de leur temps, plus exactement 30 heures de bénévolat sur 6 mois. Ce temps sera exercé dans un cadre professionnel, comme par exemple soutien aux services municipaux, aide aux associations, accompagnement des personnes vulnérables ...

Ce projet permettrait d'aider les jeunes face aux inégalités économiques qui impactent directement leur insertion. De plus, cette action permettrait aussi d'inculquer aux jeunes les valeurs du travail ainsi que celles du bénévolat, participer aux animations de leur commune et à son fonctionnement.

Dans le but de favoriser l'émancipation et l'insertion des jeunes, la volonté de participer à ce projet devra être rédigée via une fiche motivation. Celle-ci devra être travaillée en amont avec le jeune, afin d'établir clairement sa demande et le projet qui en découle.

Il est à noter que cette aide ne sera pas renouvelable. Le jeune ne pourra en bénéficier qu'une seule fois.

Règlement de fonctionnement :

Pour un jeune seul, il sera demandé les ressources des 3 derniers mois, ainsi si la moyenne est :

- Inférieur à 1300€ il/elle pourra prétendre à 500€ d'aide
- Entre 1301€ et 1500€ il/elle pourra prétendre à 250€ d'aide
- Supérieur il/elle pourra prétendre à 100€ d'aide

Pour un jeune à charge de ses parents, il sera demandé les ressources des 3 derniers mois du foyer, la moyenne sera divisée par le nombre de personnes vivant au domicile, (Ressources/Nbr de personnes), ainsi si la moyenne est :

- Inférieur à 500€ il/elle pourra prétendre à 500€ d'aide
- Entre 500€ et 600€ il/elle pourra prétendre à 250€ d'aide
- Supérieur il/elle pourra prétendre à 100€ d'aide

Déroulement du dépôt du dossier :

Étape 1 : Instruction du dossier et vérification de l'éligibilité selon le barème. Liste des pièces à fournir :

- Justificatif de domicile de moins de trois mois
- Pièce d'identité
- Ressources des trois derniers mois (soit ceux du jeune ou de ses parents)
- Formulaire dûment complété

Définition du projet avec factures ou devis à l'appui (il devra rester au jeune à charge 20% minimum du coût total).

Contractualisation avec le jeune, signature de « la fiche d'engagement 30 heures de bénévolat ».

Etape 2 : Déroulement des heures de bénévolat, il sera demandé au jeune de nous délivrer les attestations de présence dûment signées par la/les structure/s dans lesquelles il/elle a effectué ses heures.

Etape 3 : Après réception des attestations, versement en une seule fois de la somme (au tier de préférence).

De plus, Monsieur le Président du CCAS informe les membres du Conseil d'Administration que :

- dans le cadre du dispositif Quartier Reconquête Républicaine (QRR) le CCAS a obtenu fin 2022, la somme de 4000€ pour l'aboutissement de l'action
- cette aide viendra remplacer et supprimer l'aide au BAFA - délibération datant du 25 octobre 2023 et l'aide « coup de pouce à l'emploi » - délibération du 8 décembre 2016.

Le Président propose au Conseil d'Administration d'autoriser l'octroi d'une aide allant jusqu'à 500€ aux jeunes ricamandois âgés entre 15 et 25 ans, ainsi que de remplacer et supprimer les aides au BAFA et « coup de pouce à l'emploi ».

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article unique : décide d'autoriser le Président à octroyer aux jeunes ricamandois (sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois), âgés entre 15 et 25 ans (sur présentation d'une pièce d'identité), une aide allant jusqu'à 500€ pour :

- l'acquisition du permis B
- l'achat d'un vélo électrique
- l'achat de matériel informatique
- un soutien à la formations BAFA/BNSSA
- l'accès à un logement/mobiliers/assurance

En contrepartie, les jeunes devront donner de leur temps, plus exactement 30 heures de bénévolat sur 6 mois. Ce temps sera exercé dans un cadre professionnel, comme par exemple soutien aux services municipaux, aide aux associations, accompagnement des personnes vulnérables ...

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ.

Pour extrait conforme
Le Président,

La Secrétaire,

Ont signé au registre
tous les membres présents



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la LOIRE
Arrondissement de ST-ETIENNE

Centre Communal d'Action Sociale de

LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 22 septembre 2023

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué par le Président du Centre Communal d'Action Sociale le 15 septembre 2023, s'est réuni salle du Conseil de la Mairie de La Ricamarie, le vendredi 22 septembre 2023 à 9 h 30 sous la Présidence de Monsieur Cyrille BONNEFOY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : M. BONNEFOY (Président), Mmes POINAS, MONTAGNON, LAURENT, M. BRIQUET
Mmes FARÈS, BOUCHET

Pouvoirs : Mme KRENENOU a donné pouvoir à Mme LAURENT
Mme BENDRISS a donné pouvoir à M. BONNEFOY
M. HARO a donné pouvoir à Mme POINAS
Mme VACHER a donné pouvoir à Mme FARÈS
Mme BUSALLI a donné pouvoir à Mme MONTAGNON

Démissionnaire : Mme BOYER

Secrétaire de séance : Mme MONTAGNON

Soit 12 membres présents ou représentés sur 12.

OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – Modification des critères pour l'Aide au Portage de Repas pour les seniors ou les personnes porteuses d'un handicap - Création d'un barème

Le portage des repas à domicile aux personnes âgées est confié depuis de 2017 par le C.C.A.S. de La Ricamarie, à deux prestataires de portage de repas à domicile : les sociétés CHAPOTON et MOSA. Les bénéficiaires du portage bénéficient d'une participation financière octroyée par le C.C.A.S. à hauteur de 1,50 € par repas.

Tenant compte de la nécessité de créer des critères d'éligibilité, le Président propose aux membres du Conseil d'Administration de mettre en place un barème déterminé en fonction des ressources mentionnées sur l'avis d'impôt sur les revenus des demandeurs, comme suit :

	REVENU FISCAL DE REFERENCE
Personne seule	≤ 12 000 €
Couple	≤ 18 000 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article unique : autorise le Président à mettre en place un barème déterminé en fonction des ressources mentionnées sur l'avis d'impôt sur les revenus des demandeurs, comme suit :

	REVENU FISCAL DE REFENCE
Personne seule	≤ 12 000 €
Couple	≤ 18 000 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ.

Pour extrait conforme
Le Président,

La Secrétaire,

Ont signé au registre
tous les membres présents

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Commune de" at the top and "Société" at the bottom.A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Centre Communal d'Action Sociale" around the perimeter.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la LOIRE
Arrondissement de ST-ETIENNE

Centre Communal d'Action Sociale de

LA RICAMARIE



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 22 septembre 2023

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué par le Président du Centre Communal d'Action Sociale le 15 septembre 2023, s'est réuni salle du Conseil de la Mairie de La Ricamarie, le vendredi 22 septembre 2023 à 9 h 30 sous la Présidence de Monsieur Cyrille BONNEFOY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : M. BONNEFOY (Président), Mmes POINAS, MONTAGNON, LAURENT, M. BRIQUET
Mmes FARÈS, BOUCHET

Pouvoirs : Mme KRENENOU a donné pouvoir à Mme LAURENT
Mme BENDRISS a donné pouvoir à M. BONNEFOY
M. HARO a donné pouvoir à Mme POINAS
Mme VACHER a donné pouvoir à Mme FARÈS
Mme BUSALLI a donné pouvoir à Mme MONTAGNON

Démissionnaire : Mme BOYER

Secrétaire de séance : Mme MONTAGNON

Soit 12 membres présents ou représentés sur 12.

OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – Modification des critères pour l'Aide au transport pour les trajets de travail à destination des personnes en situation de handicap – création de critères d'éligibilité

Les personnes porteuses d'un handicap qui sont obligées d'utiliser un mode de transport spécifique pour se rendre sur leur lieu de travail ou de formation professionnelle, bénéficient depuis de nombreuses années, d'une aide qui prend en charge l'équivalent d'un mois de frais de transport sur un trimestre, sur présentation de leurs bulletins de salaires.

Tenant compte de la nécessité de délibérer sur ce point et de créer des critères d'admission, le Président propose aux membres du Conseil d'Administration de mettre en place les critères d'éligibilité, comme suit :

- il sera demandé de fournir l'attestation de reconnaissance de personne porteuse d'un handicap délivrée par la Maison Loire Autonomie
- la personne concernée devra fournir son justificatif de non-imposition, toute personne imposable ne sera pas éligible à l'aide.

Le Président propose au Conseil d'Administration de valider les critères d'éligibilité à cette aide au transport des personnes porteuses d'un handicap.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article unique : décide d'autoriser le Président à valider les critères d'éligibilité à cette aide au transport des personnes porteuses d'un handicap.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ.

Pour extrait conforme
Le Président,

La Secrétaire,

Ont signé au registre
tous les membres présents



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la LOIRE
Arrondissement de ST-ETIENNE

Centre Communal d'Action Sociale de

LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 22 septembre 2023

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué par le Président du Centre Communal d'Action Sociale le 15 septembre 2023, s'est réuni salle du Conseil de la Mairie de La Ricamarie, le vendredi 22 septembre 2023 à 9 h 30 sous la Présidence de Monsieur Cyrille BONNEFOY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : M. BONNEFOY (Président), Mmes POINAS, MONTAGNON, LAURENT, M. BRIQUET
Mmes FARÈS, BOUCHET

Pouvoirs : Mme KRENENOU a donné pouvoir à Mme LAURENT
Mme BENDRISS a donné pouvoir à M. BONNEFOY
M. HARO a donné pouvoir à Mme POINAS
Mme VACHER a donné pouvoir à Mme FARÈS
Mme BUSALLI a donné pouvoir à Mme MONTAGNON

Démissionnaire : Mme BOYER

Secrétaire de séance : Mme MONTAGNON

Soit 12 membres présents ou représentés sur 12.

OBJET : Centre Communal d'Action Sociale – Suppression du dispositif : Aide au départ en vacances famille et colonie

Le Conseil d'Administration du CCAS, par délibération du 03 juillet 2020, réaffirme la mise en place de l'aide aux départs en vacances famille. Ainsi, tenant compte d'un barème, le CCAS attribue une participation financière au départ en vacances en famille ou en colonie.

A ce jour, il est demandé au Conseil d'Administration de supprimer cette aide pour les raisons suivantes :

- Mise en place du dispositif Colonies Apprenantes, les jeunes de 5 à 17 ans peuvent partir en séjours avec une prise en charge totale du coût du séjour. Cette aide est financée par l'Etat et la Ville
- Le financement des aides VACAF vient couvrir en grande partie le coût des séjours famille leur laissant à charge parfois moins de 20% de coût total du séjour (critère d'admissibilité). Néanmoins, toute situation spécifique pourra être étudiée dans le cadre des Aides Facultatives.

Le Président propose au Conseil d'Administration de supprimer l'aide au départ en vacances famille et colonie.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article unique : autorise le Président à supprimer l'aide au départ en vacances famille et colonie.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ.

Pour extrait conforme
Le Président,

La Secrétaire,

Ont signé au registre
tous les membres présents

A large, stylized handwritten signature in blue ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text "Comité Communautaire" at the top and "d'Action Sociale" at the bottom.A handwritten signature in blue ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text "Comité Communautaire" at the top and "d'Action Sociale" at the bottom.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la LOIRE
Arrondissement de ST-ETIENNE

Centre Communal d'Action Sociale de

LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 22 septembre 2023

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué par le Président du Centre Communal d'Action Sociale le 15 septembre 2023, s'est réuni salle du Conseil de la Mairie de La Ricamarie, le vendredi 22 septembre 2023 à 9 h 30 sous la Présidence de Monsieur Cyrille BONNEFOY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : M. BONNEFOY (Président), Mmes POINAS, MONTAGNON, LAURENT, M. BRIQUET
Mmes FARÈS, BOUCHET

Pouvoirs : Mme KRENENOU a donné pouvoir à Mme LAURENT
Mme BENDRISS a donné pouvoir à M. BONNEFOY
M. HARO a donné pouvoir à Mme POINAS
Mme VACHER a donné pouvoir à Mme FARÈS
Mme BUSALLI a donné pouvoir à Mme MONTAGNON

Démissionnaire : Mme BOYER

Secrétaire de séance : Mme MONTAGNON

Soit 12 membres présents ou représentés sur 12.

**OBJET : RESIDENCE AUTONOMIE - BUDGET 2023
DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE N° 3**

Il sera proposé au Conseil d'Administration d'approuver la Délibération Modificative n°3 pour le Budget 2023 de la Résidence Autonomie « La Récamière » correspondant à l'attribution du forfait autonomie au titre de la « Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des personnes âgées 2023 ».

FONCTIONNEMENT	Nouvelles propositions	Vote du Conseil
Recettes		
BUDGET HEBERGEMENT		
Groupe II		
7483 Forfaits des résidences autonomie	+20 905	+20 905
6419 Remboursements sur rémunération du personnel non médical	- 20 905	- 20 905
TOTAL RECETTES	0	0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article unique : approuve la Délibération Modificative n°3 pour le Budget 2023 de la Résidence Autonomie « La Récamière » correspondant à l'attribution du forfait autonomie au titre de la « Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des personnes âgées 2023 ».

FONCTIONNEMENT	Nouvelles propositions	Vote du Conseil
Recettes		
BUDGET HEBERGEMENT		
Groupe II		
7483 Forfaits des résidences autonomie	+20 905	+20 905
6419 Remboursements sur rémunération du personnel non médical	- 20 905	- 20 905
TOTAL RECETTES	0	0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ.

Pour extrait conforme
Le Président,

La Secrétaire,

Ont signé au registre
tous les membres présents.



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la LOIRE
Arrondissement de ST-ETIENNE

Centre Communal d'Action Sociale de

LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 22 septembre 2023

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué par le Président du Centre Communal d'Action Sociale le 15 septembre 2023, s'est réuni salle du Conseil de la Mairie de La Ricamarie, le vendredi 22 septembre 2023 à 9 h 30 sous la Présidence de Monsieur Cyrille BONNEFOY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : M. BONNEFOY (Président), Mmes POINAS, MONTAGNON, LAURENT, M. BRIQUET
Mmes FARÈS, BOUCHET

Pouvoirs : Mme KRENENOU a donné pouvoir à Mme LAURENT
Mme BENDRISS a donné pouvoir à M. BONNEFOY
M. HARO a donné pouvoir à Mme POINAS
Mme VACHER a donné pouvoir à Mme FARÈS
Mme BUSALLI a donné pouvoir à Mme MONTAGNON

Démissionnaire : Mme BOYER

Secrétaire de séance : Mme MONTAGNON

Soit 12 membres présents ou représentés sur 12.

OBJET : Résidence Autonomie « La Récamière » - Budget Exécutoire 2023

Le Président propose au Conseil d'Administration d'approuver le Budget Exécutoire de la Résidence Autonomie « La Récamière » suite à la décision tarifaire de l'ARS portant fixation du « forfait soins » alloué pour 2023 et au rapport définitif de tarification 2023 du Conseil Départemental.

Le montant du forfait soins 2023 étant fixé par l'ARS à 107 450.98€, contre 123 071.80€ inscrits au budget prévisionnel, soit une différence de 15 620.82€. Il convient d'actualiser les crédits comme suit au budget exécutoire :

Dépenses		
BUDGET SOINS		
Groupe II		
64111 Rémunération du personnel non médical	- 15 620.82	- 15 620.82
TOTAL DEPENSES	- 15 620.82	- 15 620.82
Recettes		
BUDGET SOINS		
Groupe I		
731118 Autres établissements et service	- 15 620.82	- 15 620.82
TOTAL RECETTES	- 15 620.82	- 15 620.82

Le Conseil Départemental dans son rapport de tarification a modifié les prix de journée, il convient ainsi d'apporter les modifications suivantes :

Dépenses		
BUDGET HEBERGEMENT		
Groupe I		
60612 Energie, électricité	+223.54	+223.54
Groupe II		
64131 Rémunération principale	+5000.00	+5000.00
64511 Cotisation à l'U.R.S.S.A.F	+5356.29	+5356.29
Groupe III		
6132 Locations immobilières	+9687.81	+9687.81
61568 Autres	+ 2000.00	+ 2000.00
TOTAL DEPENSES	+22 267.64	+22 267.64
Recettes		
BUDGET HEBERGEMENT		
002 Excédent de la section d'exploitation reporté	-5 000	-5 000
734181 Produits à la charge de l'usager « Hébergement »	+18 859.15	+18 859.15
Groupe II		
6419 Remboursement sur rémunération du personnel non médical	+8408.49	+8408.49
TOTAL RECETTES	+22 267.64	+22 267.64

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article 1 : décide d'approuver le Budget Exécutoire de la Résidence Autonomie « La Récamière » suite à la décision tarifaire de l'ARS portant fixation du « forfait soins » alloué pour 2023 et au rapport définitif de tarification 2023 du Conseil Départemental.

Le montant du forfait soins 2023 étant fixé par l'ARS à 107 450.98€, contre 123 071.80€ inscrits au budget prévisionnel, soit une différence de 15 620. 82€. Il convient d'actualiser les crédits comme suit au budget exécutoire :

Article 2 : décide d'approuver les modifications apportées au Budget Exécutoire.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITÉ.

Pour extrait conforme
Le Président,

La Secrétaire,

Ont signé au registre
tous les membres présents



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la LOIRE
Arrondissement de ST-ETIENNE

Centre Communal d'Action Sociale de

LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 22 septembre 2023

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué par le Président du Centre Communal d'Action Sociale le 15 septembre 2023, s'est réuni salle du Conseil de la Mairie de La Ricamarie, le vendredi 22 septembre 2023 à 9 h 30, sous la Présidence de Monsieur Cyrille BONNEFOY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : M. BONNEFOY (Président), Mmes POINAS, MONTAGNON, LAURENT, M. BRIQUET
Mmes FARÈS, BOUCHET

Pouvoirs : Mme KRENENOU a donné pouvoir à Mme LAURENT
Mme BENDRISS a donné pouvoir à M. BONNEFOY
M. HARO a donné pouvoir à Mme POINAS
Mme VACHER a donné pouvoir à Mme FARÈS
Mme BUSALLI a donné pouvoir à Mme MONTAGNON

Démissionnaire : Mme BOYER

Secrétaire de séance : Mme MONTAGNON

Soit 12 membres présents ou représentés sur 12.

OBJET : Résidence Autonomie « La Récamière » - Créances irrécouvrables- Admission en non-valeur produits irrécouvrables

Le Président propose au Conseil d'Administration d'approuver l'admission en non-valeur de la somme de 0.10 € pour le Centre Communal d'Action Sociale, pour l'année 2021.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

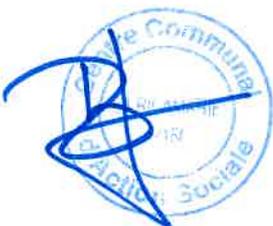
Article unique : approuve l'admission en non-valeur de la somme de la somme de 0.10 € pour le Centre Communal d'Action Sociale, pour l'année 2021.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ.

Pour extrait conforme
Le Président,

La Secrétaire

Ont signé au registre
tous les membres présents.



Centre Communal d'Action Sociale de

LA RICAMARIE

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 22 septembre 2023

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué par le Président du Centre Communal d'Action Sociale le 15 septembre 2023, s'est réuni salle du Conseil de la Mairie de La Ricamarie, le vendredi 22 septembre 2023 à 9 h 30 sous la Présidence de Monsieur Cyrille BONNEFOY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : M. BONNEFOY (Président), Mmes POINAS, MONTAGNON, LAURENT, M. BRIQUET
Mmes FARÈS, BOUCHET

Pouvoirs : Mme KRENENOU a donné pouvoir à Mme LAURENT
Mme BENDRISS a donné pouvoir à M. BONNEFOY
M. HARO a donné pouvoir à Mme POINAS
Mme VACHER a donné pouvoir à Mme FARÈS
Mme BUSALLI a donné pouvoir à Mme MONTAGNON

Démissionnaire : Mme BOYER

Secrétaire de séance : Mme MONTAGNON

Soit 12 membres présents ou représentés sur 12.

OBJET : RESIDENCE AUTONOMIE « LA RECAMIÈRE » - Désignation des membres du CVS (Conseil de Vie Sociale) au sein de la Résidence Autonomie « La Récamière »

Le Président propose au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de désigner deux représentants titulaires et deux suppléants au Conseil de Vie Sociale de la Résidence Autonomie La Récamière.

Pour ce faire, Monsieur le Président propose la nomination des représentants du Conseil de Vie Sociale comme suit :

TITULAIRE	SUPPLEANT
1. Christine POINAS	1. Pascale BUSALLI
2. Marie Claude MONTAGNON	2. Kheira BENDRISS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article unique : approuve la désignation de deux représentants titulaires et deux suppléants au Conseil de Vie Sociale de la Résidence Autonomie La Récamière. comme suit :

TITULAIRE	SUPPLEANT
1. Christine POINAS	1. Pascale BUSALLI
2. Marie Claude MONTAGNON	2. Kheira BENDRISS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ.

Pour extrait conforme
Le Président,



La Secrétaire,



Ont signé au registre
tous les membres présents.